

*Les auteur-e-s de cet article reviennent sur les effets de la crise et des politiques d'austérité. Elles montrent comment les femmes des classes populaires, migrantes et non blanches sont touchées et à quel point les promesses de Najat Vallaud Belkacem en matière d'égalité professionnelle ne les concernent pas.*

« Construire une société de l'égalité réelle » par la « troisième génération de droits des femmes », tel est le très ambitieux objectif fixé par Najat Vallaud-Belkacem lors du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes réuni le 30 novembre 2012<sup>1</sup>. La ministre se déclare toutefois résolument optimiste quant à sa réalisation rapide, puisqu'elle se félicitait déjà, de « l'effectivité des droits » pour ce qui concerne les salarié-e-s à temps partiel mise en œuvre selon elle par l'accord national interprofessionnel (ANI), un accord pourtant fortement contesté par la majorité du mouvement syndical<sup>2</sup>.

Cette volonté affichée représente un changement visible depuis l'arrivée de François Hollande à la présidence de la République alors que son prédécesseur déclarait par exemple le 8 mars 2011 : « la journée des femmes est sympathique » mais pas « essentielle », puisque aujourd'hui « la vie des femmes ressemble à la vie des hommes, les choses ont changé considérablement »<sup>3</sup>. Pourtant, la promotion du principe d'égalité hommes-femmes au rang de valeur de la république n'implique pas, loin de là, sa réalisation concrète.

Le choix de l'austérité est-il compatible avec cet objectif de réduction réelle des inégalités, alors même que les femmes, comme l'ensemble des populations déjà discriminées (par la classe, la race, l'âge, le handicap, etc.) sont davantage touchées par la crise ?

Nous examinerons les principaux effets de la crise et des politiques d'austérité sur les femmes les plus précaires pour montrer en quoi les mesures présentées par la ministre des Droits des femmes ne concernent en réalité qu'une minorité de femmes, laissant de côté celles qui subissent le plus les politiques d'austérité menées dans le même temps par le gouvernement.

## **La crise aggrave les inégalités hommes-femmes**

Les répercussions de la crise sur les femmes sont particulièrement préjudiciables et pourtant, à première vue, celles-ci sont moins touchées que les hommes. Les images médiatiques des plans de licenciements (PSA-Aulnay, Goodyear, Florange, ...) mettent en exergue la figure de l'ouvrier masculin, à quelques exceptions près (les Lejaby, par exemple). En effet, dans toute l'Union européenne, ce sont les secteurs où les hommes sont majoritaires qui ont d'abord été touchés par la crise, en particulier l'industrie et la construction qui ont cumulé près de trois-quarts des destructions d'emplois entre 2008 et 2010<sup>4</sup>. Cela s'est traduit par un resserrement de l'écart du taux de chômage entre les hommes et les femmes, de 2 points d'écart avant 2009 en France (7 et 9% à peu près) à 9 % pour les deux en 2009 (sachant que le mode de calcul du nombre de chômeurs met de côté de nombreuses femmes sans emploi). L'effet différencié des licenciements est donc la traduction de la segmentation très importante de l'emploi entre hommes et femmes. Toutefois, depuis 2011, on observe que les destructions d'emplois tendent à s'égaliser : au

D'autre part, ces licenciements ne représentent qu'un aspect des destructions d'emplois et tendent à masquer la réalité du chômage des femmes. En effet, dans les secteurs où se concentrent la main d'oeuvre féminine et où les temps partiels sont nombreux (28,8% des salariées sont à temps partiels), la crise se manifeste d'abord par une réduction de la durée du travail, qui sert de variable d'ajustement aux entreprises. Cette forme de chômage partiel peu visible concerne donc tout particulièrement les femmes. Enfin, la tendance au développement du travail précaire ou informel touche à nouveau davantage les femmes de milieux populaires, en particulier les migrantes et/ou non-blanches<sup>6</sup>.

Comme le souligne Christiane Marty<sup>7</sup>, les modes de calcul du chômage sous-évaluent donc les effets de la crise sur les femmes. En réalité, celle-ci accentue les inégalités professionnelles existantes entre hommes et femmes et remet en cause l'autonomie financière de nombre d'entre elles, en particulier de milieux populaires et/ou non-blanches<sup>8</sup>. La crise a donc des effets sexués qui se combinent à d'autres discriminations, une situation que les politiques d'austérité viennent aggraver.

### **Les effets des politiques d'austérité**

Les politiques d'austérité mises en place dans toute l'Europe, et dans lesquelles s'inscrit le gouvernement Ayrault, viennent aggraver les conséquences négatives de la crise économique.

Partout en Europe, l'austérité s'est traduite par une baisse des effectifs du secteur public et des rémunérations. Ces centaines de milliers de suppressions de postes représentent un plan social qui ne dit pas son nom, qui touche principalement les femmes, majoritaires dans ce secteur. Cette politique de démantèlement explique que les chiffres du chômage des femmes rejoignent ceux des hommes depuis 2011. Ainsi, en France, après les 150 000 suppressions de postes de fonctionnaires de la présidence Sarkozy, la politique de Hollande de stabilisation des effectifs s'inscrit, même d'une manière atténuée, dans la même logique. En outre, la protection sociale et les services sociaux subissent des coupes sombres : diminution des allocations chômage, des aides aux familles, des prestations aux personnes dépendantes, de l'accueil de la petite enfance, etc. À ce propos, en Grèce 50% du budget de prise en charge des personnes handicapées a été coupé<sup>9</sup> et en Espagne la réforme de la dépendance laisse 250 000 personnes dépendantes sans aide<sup>10</sup>. Pour compenser ce démantèlement de l'Etat social, c'est la solidarité familiale qui se met en place. Or, dans la mesure où elles assument toujours le rôle de responsable principal de la famille au niveau domestique, les femmes, en particulier des classes populaires, se trouvent obligées d'assurer les services dont l'Etat se désengage, ce qui alourdit encore la double journée de travail ou peut conduire au retour au foyer. Ainsi, en Espagne, 96,4% des personnes qui déclarent ne pas chercher du travail pour raisons familiales (élever les enfants, s'occuper d'adultes malades, de personnes handicapées, etc.) sont des femmes<sup>11</sup>.

Quand ils ne sont pas directement assurés dans la famille de manière gratuite, ces services à la personne sont privatisés : c'est le travail dit du *care*<sup>12</sup>. Ce secteur économique est en pleine expansion d'autant plus qu'il est fortement encouragé par une politique fiscale extrêmement avantageuse que n'a pas remise en cause le nouveau gouvernement. Ainsi, les dépenses publiques consacrées aux services à la personne en France ont dépassé en 2008 les 9 milliards d'euros<sup>13</sup>, avec une justification en partie basée sur la promotion de

l'égalité hommes-femmes. Pour l'Agence nationale des services à la personne, le chèque emploi service « favorise et améliore le travail des femmes en facilitant la garde des enfants et en les soulageant de certaines tâches ménagères »<sup>14</sup>. Ce raisonnement ne résorbe en rien les inégalités hommes-femmes puisqu'il élude totalement la question de la répartition des tâches entre eux, au profit d'une délégation à d'autres femmes. Pour rendre possible l'insertion professionnelle des femmes aisées sans remettre en cause les inégalités de genre, « on achète la parité plutôt qu'on s'en approche : la "double journée féminine" masque le plus souvent deux femmes ou plus, pour qu'une seule, la "patronne" s'en sorte »<sup>15</sup>. L'existence de ce double invisible est fondée sur les profondes inégalités sociales qui rendent intéressant financièrement l'externalisation des tâches. Le rapport entre le salaire horaire de l'employée domestique et celui de l'employeuse est en effet supérieur à 4<sup>16</sup>. Par ailleurs, il repose également sur les discriminations raciales, les services à la personne, et plus encore les activités de nettoyage à domicile, étant délégués aux femmes non-blanches. Elles constituent même l'activité principale des femmes immigrées (40% des Marocaines, Algériennes et Tunisiennes, 50% des émigrées d'Afrique sub-saharienne selon l'Insee), ce qui génère des flux d'immigration spécifiques<sup>17</sup>. Se croisent donc ici différentes oppressions : pour permettre aux femmes des classes moyennes et supérieures, essentiellement blanches, de rivaliser avec les hommes sur le marché du travail, le travail domestique est assuré par des femmes non-blanches et/ou migrantes dont les « conditions de travail et la rétribution » sont « peu enviables »<sup>18</sup>. Cela ajoute une dimension symbolique à cette répartition : « les tâches ménagères sont reléguées (plus que déléguées) dans une logique de "sale boulot" dont l'indignité se communique, plus ou moins insidieusement, aux personnes qui les accomplissent. Ainsi, le rejet du sale boulot peut s'accompagner d'une réticence à confier ces tâches à un semblable. L'emploi des salariées immigrées ou en situation d'extrême précarité permet alors de maintenir un rapport fondamentalement inégalitaire, y compris en terme de statut et non pas seulement en termes monétaires. »<sup>19</sup> En plus d'aggraver les inégalités hommes-femmes, les politiques d'austérité creusent donc également les inégalités entre les femmes.

Enfin, les mesures d'austérité remettent en cause globalement les droits acquis par les femmes. Ainsi, le droit à disposer librement de son corps est menacé par la fermeture de nombreux centres d'interruption de grossesse, liée à la fusion des établissements hospitaliers, résultat d'une logique de moindre coût. De la même manière, alors que l'Espagne a mis en place une loi « intégrale » contre les violences faites aux femmes en 2004, celle-ci est mise en péril par les coupes budgétaires qui ont fait baisser de 70% les fonds alloués à son aspect préventif<sup>20</sup>.

Finalement, les politiques d'austérité viennent donc aggraver les effets négatifs de la crise en terme d'inégalités hommes-femmes. Mais elles accentuent également les inégalités de classe et de race entre femmes.

## **La politique de la ministre des droits des femmes peut-elle inverser la tendance ?**

Le 30 novembre 2012, un comité interministériel aux droits des femmes s'est réuni pour la première fois depuis douze ans pour adopter plusieurs mesures allant du combat contre les violences faites aux femmes à la lutte contre les stéréotypes de genre en éducation en passant par l'affirmation des droits des femmes au niveau international ou encore les questions de santé et l'égalité professionnelle en vue d'établir une loi au printemps 2013<sup>21</sup>. Après les droits civiques et les droits économiques et sociaux, l'objectif est à présent la

mise en œuvre de « droits porteurs d'égalité réelle » permettant l'émergence d'une « troisième génération des droits des femmes »<sup>22</sup>. Dans un contexte de crise économique et de politique d'austérité menée par le gouvernement, que peut-il advenir de ces louables intentions ? Les mesures évoquées concernant l'égalité professionnelle vont-elles permettre de résorber l'écart de salaire de 27% entre les hommes et les femmes ? Rendent-elles paritaires les tâches domestiques payées par chèque emploi service ? Outre l'absence de moyens pour la mise en œuvre de ces mesures<sup>23</sup>, beaucoup d'entre elles restent non-contraignantes et sont renvoyées à des négociations avec les partenaires sociaux. Au final, il y a fort à parier que cet ambitieux projet ne se réduise à un effet d'annonce et éventuellement à quelques améliorations marginales<sup>24</sup>. Fondamentalement, c'est parce que ces annonces supposent la possibilité d'un capitalisme post-patriarcal qu'elles sont vouées à l'échec.

En effet, envisagées sous l'angle de l'intersectionnalité, les mesures proposées par le comité interministériel laissent songeur. Bien qu'il soit fait mention de la précarité et du temps partiel imposé<sup>25</sup>, les mesures les concernant ont été reportées à des conférences ou accords ultérieurs tels que l'ANI, qui, dans sa partie sur le temps partiel, va faciliter les variations d'amplitude horaire en fonction de l'activité et offre des dérogations multiples à la durée minimale fixée à 24h<sup>26</sup> permettant ainsi plus généralement une flexibilité accrue du travail qui va encore augmenter la précarité<sup>27</sup>. Si les questions de bas salaires et de précarité sont donc abordées sans que de véritables solutions y soient apportées, la question de la discrimination verticale et du plafond de verre est en revanche au centre des préoccupations : la parité dans les conseils d'administration « sera étendu à tous les établissements publics industriels et commerciaux par la voie d'un plan d'action d'ici la fin du premier trimestre 2013 »<sup>28</sup> et l'entrepreneuriat féminin sera « encouragé »<sup>29</sup>. Au total, les seules mesures contraignantes visent en réalité à promouvoir la petite minorité des femmes en situation de pouvoir sans remettre en cause les discriminations qui traversent la société.

Renonçant donc à changer fondamentalement la situation matérielle, Najat Vallaud-Belkacem affirme que « la lutte contre les inégalités passe désormais par un changement de mentalités. Ce sont les stéréotypes [...] qui enferment dans des rôles, et aboutissent à ce que les femmes soient victimes de violences, à ce qu'elles se dirigent vers des filières moins bien rémunérées que les hommes. »<sup>30</sup> Mais les stéréotypes sexistes n'existent pas *en l'air*. C'est bien parce qu'ils permettent de soutenir, de naturaliser le fonctionnement de la société qu'ils se sont élaborés puis transformés au fil des siècles. Et s'ils perdurent c'est parce qu'ils correspondent à des inégalités matérielles que chacun-e expérimente tous les jours. Dénaturaliser les stéréotypes, déconstruire les normes intégrées, c'est un combat qui doit se mener à la fois sur le plan idéologique et sur le plan matériel. Si une jeune fille non blanche de milieu populaire est persuadée qu'elle peut devenir cheffe d'entreprise ou patronne du MEDEF, le sera-t-elle pour autant si elle doit payer des frais d'inscription que la crise et les politiques d'austérité risquent de multiplier ? Et quand bien même elle y parviendrait, combien pourraient la suivre ? En définitive, cela ne peut concerner qu'une infime minorité. Pour qu'il produise des effets, le combat contre les stéréotypes doit s'accompagner d'une politique qui donne de véritables moyens aux jeunes filles des classes populaires dans l'accès aux études et à l'emploi.

Fondamentalement, Najat Vallaud-Belkacem met en œuvre une politique qui s'appuie sur le projet d'un capitalisme post-patriarcal. Or comme certaines féministes l'ont depuis longtemps montré, ce projet est une illusion puisque les deux systèmes s'articulent<sup>31</sup>, en particulier en période de crise où le capitalisme a besoin de toutes les dominations pour se

maintenir. Najat Vallaud-Belkacem peut-elle véritablement être l'îlot de l'émancipation dans le gouvernement Ayraut ? Sa stratégie féministe s'inscrit au contraire tout à fait dans la vision libérale d'une société profondément inégalitaire. Si la part des femmes chez les cadres est en effet passée de 30% en 1990 à 39% en 2010, sans doute en partie grâce aux mesures d'égalité professionnelle dont elles ont bénéficié, la féminisation des emplois déqualifiés s'est accentuée. En 2010, ces derniers représentent 27% des emplois féminins contre 14% des emplois masculins. Cela aboutit à une « bipolarisation accentuée »<sup>32</sup>. C'est pourquoi c'est la lutte contre la précarité et les bas salaires qui devrait constituer la priorité d'un gouvernement souhaitant véritablement s'attaquer aux inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes.

## Conclusion

Ce n'est donc pas seulement l'absence de moyen qui fait douter de la réalisation de l'ambitieux projet d'égalité réelle affichée par Najat Vallaud-Belkacem, mais l'esprit même qui préside aux mesures proposées dans le domaine de l'égalité professionnelle. Analysée d'un point de vue intersectionnel, il est clair que la volonté d'aboutir par des mesures contraignantes ne touche en réalité que la minorité des femmes blanches des couches moyennes ou supérieures dont l'insertion professionnelle est associée de manière structurelle au maintien d'un grand précaire féminin pour assurer les tâches dites du *care* que la société, à l'heure de la crise, prend de moins en moins en charge de manière collective.

C'est donc bien en s'attaquant tout à la fois au racisme, à la précarité et aux inégalités de genre que l'on peut espérer atteindre l'égalité. Cette dimension devrait être prise en compte dans le combat contre l'austérité, tant le sort des femmes constitue un maillon majeur des configurations sociales qu'elle construit.

Photographie: Martin Parr

*Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur•e(s) et URL d'origine activée.*

## références

### références

- ↑1 Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, 30 novembre 2012, « Une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle », Relevé de décisions.
- ↑2 Najat Vallaud-Belkacem, « Salarié(e)s à temps partiel : une nette avancée » tribune parue dans *Libération* le 23 janvier 2013.
- ↑3 [http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/03/08/pour-sarkozy-la-journee-des-droits-des-femmes-n-est-pas-l-essentiel\\_1490212\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/03/08/pour-sarkozy-la-journee-des-droits-des-femmes-n-est-pas-l-essentiel_1490212_823448.html)
- ↑4 Christel Gilles, « L'emploi des femmes et des hommes dans la crise : les effets de la segmentation du marché du travail », Centre d'analyse stratégique, *La Note d'analyse* n°312, décembre 2012.
- ↑5 Insee, « Nouvelle hausse du chômage au 3<sup>e</sup> trimestre 2012 », <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14>
- ↑6 Jules Falquet, « Penser la mondialisation dans une perspective féministe », *Travail, genre et sociétés*, 2011/1 n°25, p. 81-98
- ↑7 Christiane Marty, « [Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes des raisons de s'indigner et se mobiliser](#) », novembre 2011.

- Nous utilisons cette dénomination car celle de « migrantes » ne convient pas toujours dans la mesure où certaines femmes n'ont pas elles-mêmes migré. De la même manière, il nous semble que l'emploi de l'expression « issue de l'immigration » est un euphémisme mal venu car certaines personnes sont « issues de l'immigration » sans que cela n'ait d'effet particulier comme c'est le cas de Nicolas Sarkozy ou de Manuel Valls. « Non-blanche » est envisagé ici comme un rapport social de race, vécu/perçu par ces femmes.
- ↑ 8 <http://cadtm.org/Femmes-d-Europe-en-route-contre-la>
- ↑ 9 <http://esthervivas.com/francais/le-retour-des-femmes-au-foyer/>
- ↑ 10 <http://esthervivas.com/francais/le-retour-des-femmes-au-foyer/>
- ↑ 11 Le *care* désigne toutes les activités de soin et d'aide aux personnes. François-Xavier Devetter et Sandrine Rousseau souligne qu'il faut distinguer les activités d'aide aux personnes vulnérables du *clean*, c'est-à-dire de la délégation des tâches domestiques de nettoyage qui obéissent à une logique de confort ou de gain de temps. François-Xavier Devetter et Sandrine Rousseau, *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Raisons d'agir, Ivry sur Seine, février 2011.
- ↑ 12 Ibidem, p. 46.
- ↑ 13 [www.servicealapersonne.gouv.fr](http://www.servicealapersonne.gouv.fr)
- ↑ 14 François-Xavier Devetter et Sandrine Rousseau, *Du balai Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Raisons d'agir, Ivry sur Seine, février 2011, p.24.
- ↑ 15 Ibid, p.81
- ↑ 16 Voir à ce sujet l'article de Sara R Farris, à paraître sur ce site.
- ↑ 17 Jules Falquet, « Penser la mondialisation dans une perspective féministe », *Travail, genre et sociétés*, 2011/1 n°25, p. 81-98, p. 84
- ↑ 18 François-Xavier Devetter et Sandrine Rousseau, *Du balai Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Raisons d'agir, Ivry sur Seine, février 2011, p.90.
- ↑ 19 <http://cadtm.org/Femmes-d-Europe-en-route-contre-la>
- ↑ 20 Lénaïg Bredoux, « Le gouvernement veut une "troisième génération de droits des femmes" », *Médiapart*, le 6 décembre 2012.
- ↑ 21 Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, 30 novembre 2012, « Une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle », *Relevé de décisions*, p.3
- ↑ 22 Voir par exemple le Communiqué de presse du front de gauche féministe : <http://feministe.appels.frontdegauche.fr/?p=386>
- ↑ 23 Le décret d'application de la loi de 2010 sur l'égalité professionnelle a été publié le 18 décembre 2012. Il oblige les entreprises à prévoir des mesures de réduction des écarts salariaux entre hommes et femmes dans le cadre des négociations obligatoires sur l'égalité professionnelle. Le nombre de domaines d'action prédéfini par la loi est élargi (embauche, formation, promotion, qualification, classification, etc.).
- ↑ 24 Le CNDP souligne à juste titre qu'il n'y « pas d'annonce [...] sur la résorption du temps partiel imposé » aux femmes, AFP, « Egalité hommes-femmes : un collectif regrette beaucoup de mesures « non contraignantes », le 1<sup>er</sup> décembre 2012.
- ↑ 25 Pierre Khalifa Coprésident de la Fondation Copernic, Christiane Marty Conseil scientifique d'Attac, Julie Muret Porte-parole d'Osez le féminisme ! et Maya Surduts Porte-parole du Collectif national droits des femmes, « Un accord qui oublie l'égalité femmes - hommes », tribune parue dans *Libération*, 28 janvier 2013.
- ↑ 26 Pour plus de précision à ce sujet, voir notamment l'article de Laurent Garrouste « accord national interprofessionnel, vers un régime néolibéral du travail ? », <https://www.contretemps.eu/auteurs/laurent-garrouste>.
- ↑ 27 Comité interministériel, « Une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle », *Relevé de décisions du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes*, p. 15.
- ↑ 28 Ibid
- ↑ 29 *Le Monde*, « Egalité des sexes : l'exécutif mise sur l'éducation », le 1<sup>er</sup> décembre 2012.
- ↑ 30 Danièle Kergoat, *Les ouvrières*, Le Sycomore, 1982
- ↑ 31 Eveline Duhamel, Henri Joyaux, « Femme et précarité », *Les études du conseil économique social et environnemental*, les éditions des journaux officiels, février 2013, p.10.